

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
1 ET 5	<p>FICHES PRÉSENTÉES PAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éco-Nature Conseil régional de l'environnement de Laval 		<p>Le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles est le seul refuge faunique sur des terres privées, décrété par le Ministère de l'Environnement du Québec, à être géré par un OSBL(Éco-Nature), sans aucune aide financière.</p> <p>Le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles est constitué de dix îles couvrant 26 hectares mais réparties sur un territoire d'une distance d'environ 20 km d'Est en Ouest.</p> <p>Le refuge appartient à plusieurs propriétaires : Laval, Rosemère et Éco-Nature.</p> <p>L'expansion du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles, par l'inclusion de nouvelles îles déjà acquises, est limitée par le manque de financement.</p>	<p>Créer un nouveau programme de soutien pour l'organisme gestionnaire du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. Les modalités de ce soutien devraient notamment tenir compte des facteurs de complexité entourant la gestion particulière de ce refuge faunique, ces facteurs de complexité étant définis et mesurés en collaboration avec l'organisme gestionnaire concerné. Ce nouveau programme de soutien à la gestion pourra éventuellement servir de modèle de partenariat public/privé pour la gestion de futurs refuges fauniques.</p> <p><u>Fiche 5</u> Créer un nouveau programme de soutien pour la Corporation du Parc-de-la-Rivière-des-Mille-Îles, gestionnaire du Refuge faunique de la Rivière des Mille-Îles</p>	A						

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
2	<p>Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p>Améliorer et diffuser les connaissances et les pratiques respectueuses du développement durable. Contribuer à l'essor et à la mise en valeur de la biodiversité ainsi qu'à l'accès au patrimoine écologique du Québec.</p> <p><u>Types de projets</u> I - Initiatives en développement durable II - Entreprises d'économie sociale III - Bourses en développement durable IV - Stage de perfectionnement en développement durable</p> <p><u>Financement</u> I - 4,5 million \$ - 150 000\$/projet II - 3 millions \$ - 150 000\$/projet III - 400 000 \$ entre 2 000\$ et 22 500\$/bourses IV - 350 000\$ - 90% du salaire brut versé au stagiaire</p> <p><u>Date limite des soumissions</u> En tout temps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas d'enveloppes attirées par région administrative. - Les organismes lavallois, comme les autres organismes québécois, mettent plus de 12 mois à satisfaire les modalités du programme. - Les volets III et IV ont été fermés. - Les projets sont financés 50%/50%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme - Répartir le budget par région administrative québécoise - Augmenter le pourcentage financé par le programme - Assouplir le processus de sélection des projets, ainsi que les modalités d'application - Reconduire les volets III et IV 				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE	
					A	R	E	B	L	M	I	
3	<p>Action Environnement VOLET 1</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p>Supporter les organismes environ- nementaux dans la réalisation de leurs nouveaux projets à caractère environnemental.</p> <p><u>Types de projets</u> Initiatives locales, régionales ou nationales liées à la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et répondant à l'objectif général ainsi qu'aux objectifs spécifiques du volet 1 : protection de l'environnement, conservation et utilisation rationnelle des ressources, maintien de la biodiversité, cours de formation offert à une population adulte ou à des jeunes et visant des changements de comportement quant au niveau ou aux habitudes de consommation.</p> <p><u>Financement</u> Projets nationaux : 40 000 \$ /projet Projets régionaux ou locaux : 15 000 \$ /projet</p>	<p>Il n'existe plus. Aucun projet n'a été accepté venant des organismes de la région de Laval en 2003. Budget total restreint. Montant accordé par projet régional et local trop restrictif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme - Répartir le budget par région administrative québécoise - Ouvrir le programme à tous les OSBL intéressés par la protection de l'environnement et le développement durable - Augmenter les montants accordés par projet régional et local - Élargir les critères d'admissibilité et les objectifs spécifiques en y ajoutant des projets permettant d'augmenter les connaissances - Permettre la réalisation de projets répartis sur 2 ans. 				B				

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		Budget de 625 000 \$ pour l'été 2003 Appariement du financement : 75% venant du programme, 25% du milieu <u>Date limite des soumissions</u> fin février									
4	Programme de soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement et du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement <u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval	Soutien financier à la mission des Conseils régionaux de l'environnement (CRE) et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) : - favoriser et organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable à l'échelle régionale et nationale ; - concrétiser l'approche « d'accompagnement » du dynamisme des régions; - encourager la participation des agents du milieu aux Conseils	Le sous financement des CRE et du RNCREQ.	Nous demandons la modification des protocoles d'entente vers le haut pour atteindre la parité avec les autres organismes régionaux dûment reconnus par le gouvernement. Le RNCREQ, comme tous les autres organismes nationaux, sont exclus des audiences sur l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux en fonction des particularités des régions. Le CRE de Laval, comme tous les autres CRE du Québec et le RNCREQ, a toujours été et est toujours un partenaire privilégié du ministère de l'Environnement du Québec. Il n'est donc pas question ici, de perdre nos acquis et de régionaliser le Programme de soutien à la mission des Conseils				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	CRÉATION DE PROGRAMMES	BONIFICATION, MAINTIEN, ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		régionaux de l'environnement.		régionaux de l'environnement et du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement.							
5	VOIR FICHE 1										
6	Programme d'aide aux priorités en environnement (PAPE) FICHE PRÉSENTÉE PAR : Conseil régional de l'environnement de Laval	Description - Favoriser la résolution de problématiques environnementales, de soutenir des projets concrets, d'amélioration, de protection ou de restauration de l'environnement et d'appuyer la réalisation d'activités éducatives; - Soutenir financièrement des projets qui s'inscrivent annuellement à l'intérieur de priorités ministérielles. Priorités en 2002-2003, changements climatiques, gestion de l'eau et conservation de la diversité biologique	Pas d'enveloppes monétaires dévolues par région administrative.	- Reconduire le programme - Établir de nouvelles priorités gouvernementales. - Répartir le budget par région administrative québécoise				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		<p><u>Types de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets concrets d'amélioration, de protection ou de restauration de l'environnement; - Réalisation d'activités éducatives auprès d'une clientèle spécifique; - Projets ayant pour but de produire des outils de gestion environnementale ou de proposer des solutions à une problématique liée aux thèmes prioritaires. <p><u>Financement</u> 100 000 \$ par projet, durée maximale de 2 années 50 000 \$ par projet, durée d'un an Répartition : 75 %/25 %</p> <p><u>Date limite des soumissions</u> Novembre 2002 – le programme a été abandonné.</p>									
7	Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)	<p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Générer les bases scientifiques pour les programmes d'intervention liés à la qualité de l'environnement et au dévelop- 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'enveloppes monétaires dévolues par région administrative. - Programme abandonné. Il n'existe plus de programmes québécois offrant la possibilité aux OSBL d'acquérir de la connaissance sur différentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme - Établir de nouvelles priorités gouvernementales - Augmenter le budget annuel - Répartir le budget par région 				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
	<p>FICHE PRÉSENTÉE PAR : Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p>pement durable en fonction des priorités établies par le ministère de l'Environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former des chercheurs à l'extérieur du ministère et des spécialistes à l'emploi du ministère <p><u>Types de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets R & D orientés vers le progrès environnemental conformément aux priorités du MENV, qui consistent surtout à encourager et à soutenir le développement de connaissances environnementales stratégiques pour le MENV et, dans une moindre mesure, à contribuer à l'innovation technologique. - Thèmes priorisés : gestion de l'eau, pratiques agricoles, gestion des matières résiduelles, de l'air et des sols, gestion des écosystèmes. <p><u>Financement</u> Maximum de 200 000 \$ par projet,</p>	<p>problématiques environnementales.</p>	<p>administrative québécoise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le programme autrement que sur invitation - S'assurer d'un financement d'au moins 75% des coûts admissibles 							

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		<p>durée maximale de 3 années Budget d'environ 800 000 \$ par année Proposition spontanée et invitation du ministère <u>Date limite des soumissions</u> En tout temps – le programme a été suspendu indéfiniment en 2003.</p>									
8	<p>Programme national pour le développement d'un réseau d'aires protégées</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement du réseau des aires protégées par l'augmentation de la superficie des aires protégées en milieu privé. - Assurer la sauvegarde de la biodiversité par la protection d'une plus grande diversité d'écosystèmes et d'espèces vivantes - Créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestions de conservation - Créer des partenariats en conservation avec le secteur privé en 	<ul style="list-style-type: none"> - À Laval, le prix à l'hectare des propriétés susceptibles de devenir des aires protégées est beaucoup plus élevé qu'en régions plus éloignées. - De plus, une grande partie de ces terrains sont la propriété de corporations privées. L'organisme acquéreur doit s'acquitter des taxes TPS et TVQ, contrairement aux acquisitions auprès d'individus. - Le programme se termine le 31 décembre 2004 - Les organismes acquéreurs (OSBL) ne reçoivent pas de montant de départ pour démarrer un projet d'acquisition 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme jusqu'à l'obtention de l'objectif de 8 % d'aires protégées décrété par le gouvernement du Québec - Exempter les organismes acquéreurs des taxes (TPS et TVQ) - Accorder un premier versement aux OSBL pour leur permettre de démarrer des projets d'acquisition - Répartir le budget annuel par région administrative 				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		31 décembre 2004									
9	<p>Programme de réhabilitation des terrains contaminés – Revi-Sols, phase II (2000-2005)</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des conditions qui favorisent la réhabilitation volontaire des terrains contaminés. - Réhabiliter des terrains contaminés dont le passif environnemental nuit au développement des municipalités; - Réduire le morcellement et l'étalement du tissu urbain dans les terrains situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation; - Accroître l'activité économique, augmenter les revenus des municipalités, favoriser la création d'emplois; - Améliorer la qualité de l'environnement, assurer la protection de la santé des citoyens et améliorer leur cadre de vie. <p><u>Types de projets</u> Travaux devant permettre la mise en</p>	<p>La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés n'obligent pas les municipalités à la réhabilitation des terrains contaminés dont elles sont propriétaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme - Augmenter le pourcentage de la part du ministère accordé aux terrains appartenant aux municipalités - Par le biais de la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements d'application, obliger les municipalités à décontaminer les terrains dont elles sont propriétaires. 				B	L		

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		<ul style="list-style-type: none"> - Projets de réhabilitation en général - 50%/50% - Études d'évaluation du risque prévues dans la politique - 50 %, maximum 25 000 \$ - Caractérisation liée aux études Nil - Travaux de réhabilitation dont la municipalité est maître d'oeuvre sur un terrain lui appartenant le ou avant le 29 mars 2001 – 25% <p><u>Date limite des soumissions</u> 31 décembre 2004</p>									
10	<p>Programme de soutien à la mission des organismes régionaux (PSM-R)</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Conseil régional de l'environnement de Laval</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'action des principaux organismes environ-nementaux d'envergure régionale au Québec - Permettre aux principaux organismes environnementaux régionaux de se doter d'une permanence mieux structurée et plus stable - Permettre aux organismes régionaux de consacrer plus de temps à l'action environ-nementale et à la mise en oeuvre 	Budget par organisme restrictif et présentation de candidature aux 2 ans.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduire le programme - Répartir le budget par région administrative québécoise - Augmenter le budget annuel - Augmenter le montant accordé par organisme régional - Permettre des ententes de plus de 2 ans, de façon à pouvoir assurer une permanence et à consolider un plan d'action à long terme 				B			

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	MODIFICATION LÉGISLATIVE	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I	
12	<p>VERRR 2008 (programme visant l'éducation à la réduction à la source au réemploi et au recyclage pour 2008)</p> <p>FICHE PRÉSENTÉE PAR : Corporation de développement communautaire de Laval (CDC)</p>	<p>La régionalisation des programmes gouvernementaux fait craindre aux organismes oeuvrant en récupération et recyclage un avenir incertain quant à la précarité de ceux-ci. Plusieurs questionnements sont émis tels que : comment s'effectuera la distribution du financement quant on sait que les procédures au niveau provincial sont plutôt lourdes? Qu'il soit question du programme VERRR-2008 qui vise à réduire les déchets avec Recycle Québec ou du financement du Réseau des ressourceries, les processus sont souvent lourds et ardu. En effet, on annonce la venue d'un nouveau programme mais sans pour autant préciser les argents qui y seront attribués. Donc, plusieurs organismes investissent temps et énergie à remplir leur demande pour, dans plusieurs cas, ne rien n'obtenir puisqu'il manque de fonds; les demandes étant trop nombreuses par</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de financement aux organismes oeuvrant en environnement sont incertains, insuffisants et ne permettent pas de consolider les interventions des groupes ou entreprises d'économie sociale; - Le réseau des ressourceries, s'est vu amputer son enveloppe de financement; - Les processus d'acceptation et d'octroi de financement sont tributaires des aléas, des délais et de l'ampleur des fonds disponibles et les groupes ne sont pas mis au courant avant la fin du processus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Que les mécanismes et les procédures mis en place, puissent démontrer une meilleure efficacité et continuité dans l'octroi du financement des groupes; - De respecter et d'appliquer les trois modes de financement des organismes communautaires, tels qu'inscrits dans le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, et de façon prioritaire, rehausser le financement de base à la mission des groupes; - Que la CRÉ et les interlocuteurs régionaux en environnement reconnaissent l'expertise et supportent les groupes communautaires dans une démarche de réflexion large reliée à l'environnement. 				B				

NOM DU MINISTÈRE : ENVIRONNEMENT

NUMÉRO	NOM DU PROGRAMME	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	ADAPTABILITÉ	RÉGIONALISATION	ÉQUITÉ, ACCESSIBILITÉ	BONIFICATION, MAINTIEN, CRÉATION DE PROGRAMMES	ALLÈGEMENT DE PROCÉDURES	ARRIMAGE INTERMINISTÉRIEL	INTERSECTORIALITÉ RÉGIONALE
					A	R	E	B	L	M	I
		<p>rapport aux montants établis. Il existe aussi une grande complexité dans l'admissibilité aux programmes d'aide. Remplir une demande constitue un travail très fastidieux, monter un dossier demande une expertise bien précise et donc, peut souvent engendrer des coûts supplémentaires. Dans cette perspective, on se demande comment faire avancer le concept de développement durable quand les programmes mis en place ne répondent pas aux besoins des groupes?</p>									
13	<p>Ensemble des programmes de subventions de MENV</p> <p><u>FICHE PRÉSENTÉE PAR :</u> Ville de Laval</p>		<p>Les programmes actuels n'entraînent pas de difficultés particulières. Il s'agit plutôt de conserver les programmes en cours et/ou d'augmenter leurs enveloppes budgétaires.</p>	<p>Nous croyons qu'il est particulièrement important que le programme Revi-Sols phase II qui se termine le 31 décembre 2004 soit reconduit pour plusieurs années. Ville de Laval a hérité de plusieurs sites orphelins qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une revitalisation et un programme du type Revi-Sols est essentiel à ce niveau. Nous souhaiterions cependant que le</p>				B			

